Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 58 (1985)

Heft: 5

Vereinsnachrichten: Union suisse pour l'amélioration du logement : extraits du rapport annuelle 1983/1984

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Union suisse pour l'amélioration du logement

Extraits du rapport annuel 1983/1984

I. L'évolution économique

Après des phases de *ralentissement économique*, les années 1983 et 1984 ont connu un *changement conjoncturel*: les chiffres ont peu à peu *progressé* puis, vers la fin de 1984, la reprise s'est étendue sur un plan plus général. Les faiblesses structurelles de l'appareil de production n'ont toutefois pas été totalement surmontées. Toutes les reconversions et tous les réinvestissements nécessaires n'ont pas été opérés à souhait. Ces faits, de même que la faiblesse persistante de la demande dans certains secteurs traditionnels de notre exportation, comme par exemple l'industrie des machines, ont fait peser sur nous le poids d'un chômage de 1% environ.
La montée des prix s'est stabilisée en 1983; le *renchérissement moyen* a passé à 3% contre 5,7% en 1982. Comme les investissements d'équipement ont été effectués dans un esprit d'économie de la main-d'œuvre, l'emploi en a subi les conséquences. L'emploi global a diminué en 1983 de 1,2% (1982: 0,7%). Ce phénomène va à contre-courant de la tendance conjoncturelle générale en hausse. Le *taux de chômage* a atteint 1% environ.

En 1984: la croissance se poursuit

Avec 1¼%, la *consommation privée* a connu au cours de l'année écoulée, à peu près la même croissance qu'en 1983 (env. 1%). En 1984, la *consommation de l'Etat*, atteignant 2,5%, était nettement inférieure à celle de l'année précédente (4,4%). La raison en est qu'en 1984, l'Etat n'a pas effectué de dépenses supplémentaires pour ranimer la conjoncture. Toutefois, la consommation de l'Etat demeurait supérieure à la hausse du produit national qui dépassait la moyenne générale. Le recul des *investissements dans la construction*, qui n'ont augmenté que par la baisse du taux de croissance, annonçait le début d'un tassement qui s'est prolongé jusqu'en 1985. Une autre baisse était prévue, à savoir celle du secteur des ponts et chaussées.
L'image généralement positive de la conjoncture actuelle contraste avec la régression de *l'emploi global* par rapport à 1983. Jusqu'au troisième trimestre, la situation de l'emploi s'est aggravée. C'est au quatrième trimestre seulement qu'une amélioration a commencé à se dessiner.
En 1984, le chômage n'a cessé de progresser, en raison également de l'augmentation de la population active.
Au mois d'août, le nombre des chômeurs atteignait le chiffre record de 40 000, soit 1,2%. Les prix sont demeurés relativement bas en 1984, par rapport à l'échelle internationale. Le *renchérissement annuel moyen* du coût de la vie a varié, selon les chiffres mensuels, autour de 3%.

II. Le secteur de la construction

La construction en 1983

La baisse de la production dans la construction en Suisse a cessé au cours de l'été. Durant le second semestre, l'industrie du bâtiment a connu un regain d'activité grâce à la production accrue de logements. Le secteur des ponts et chaussées a reculé une fois encore. Au cours des neuf premiers mois, on a construit pour une valeur globale d'environ 9,5 milliards de francs (1982: 10,1 milliards pour la même période), la part du bâtiment atteignant 6,1 milliards (1982: même montant). Le génie civil a totalisé 3,4 milliards de francs (1982: 4,1 milliards).
Le secteur de la construction occupait, à fin septembre 1983, 157 600 personnes. Le nombre des travailleurs l'année précédente à la même période, celui des étrangers de 4,3% inférieur. Les commandes ont augmenté en 1983 en raison principalement de la baisse des coûts de financement et des prix de la construction dans le secteur du logement.
La construction d'immeubles à usage industriel et artisanal a en revanche diminué. Le génie civil a pour sa part connu une baisse sensible en raison de la forte diminution des commandes dans le secteur routier.

Construction 1984

Au cours du premier semestre, l'industrie suisse de la construction a connu une demande plus animée. L'essor de la production s'est toutefois affaibli par la suite dans différents secteurs. Pour les neuf premiers mois de l'année, le volume de construction représentait 9,9 milliards de francs, soit 4,4% de plus que pour la même période de 1983. Sur cette somme, 6,2 milliards concernaient le bâtiment (+2%) et 3,7% (8,8%) les ponts et chaussées, secteur qui a connu un accroissement plus marqué.
La demande étant plus forte, les entrepreneurs ont tous augmenté leurs effectifs de collaborateurs. Ainsi, au 1er octobre 1984, la branche

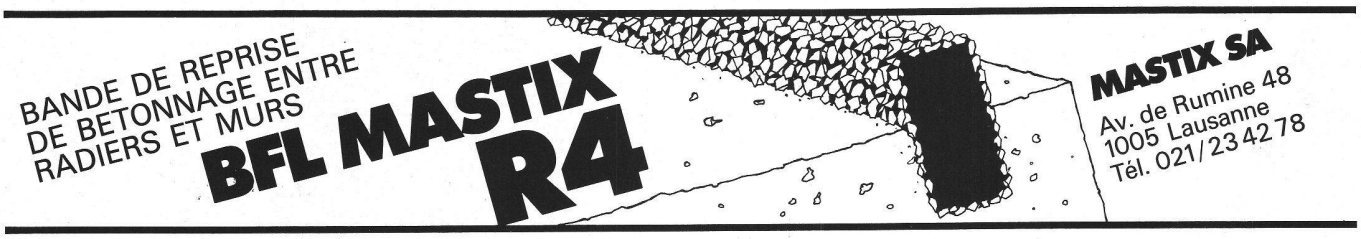

de la construction employait 162 000 personnes, soit 2,6% de plus que l'année précédente.
Cet effectif comptait 64 000 Suisses (+2,4%) pour 98 000 étrangers (1983: 95 100). Le nombre des saisonniers a cependant diminué car, vu le chômage, les travailleurs suisses étaient plus disponibles qu'auparavant. Les commandes ont augmenté de 5,5% au cours des neuf premiers mois, atteignant un montant de 10,6 milliards de francs. L'augmentation a été générale: 7,2% pour les ponts et chaussées, 6,8% pour la construction de logements et 6,2% pour la construction d'immeubles à usage industriel et artisanal.

Bâtiment et marché du logement

La population résidante de la Suisse a augmenté de 38 800 habitants en 1982 et de 14 200 en 1983. Par ailleurs, 43 465 logements ont été construits en 1982, 41 605 en 1983 et sans doute encore davantage en 1984. Ces chiffres prouvent que, jusqu'à un certain point, la production de logements est indépendante de la seule évolution de la population. La production est bien plutôt déterminée par les prévisions des investisseurs. Ceux-ci ont cherché à placer leurs capitaux disponibles à long terme dans un domaine qui non seulement leur rapporte un rendement comparable à d'autres placements, mais leur procure une plus-value à longue échéance. Cette tendance de l'investissement ressort d'une enquête menée en 1983 à la demande de l'Office fédéral du logement.
La préférence est allée aux logements susceptibles d'être facilement loués pour une longue durée, par exemple des appartements de 3 et 4 pièces situés dans une région favorable tant du point de vue de la salubrité de l'air que du développement économique.
Les maisons familiales sont en légère régression: leur part semble osciller autour de 30% des unités d'habitation, pourcentage qui correspond à celui des personnes propriétaires de leur logement. Les maîtres d'ouvrage, quant à eux, sont de plus en plus des personnes morales privées. Ainsi, celles-ci ont représenté en 1983 51% de la production de logements dans les communes de plus de 2000 habitants, dépassant ainsi pour la première fois les particuliers.
Par manque de commandes, les entreprises du bâtiment ont construit davantage de logements à leurs propres frais et ont dû, pour ce faire, utiliser une partie des réserves de terrains dans lesquels elles avaient jadis investi.
La première enquête nationale effectuée sur les logements vides date du 1er juin 1984. Elle a révélé qu'environ 0,8% de l'ensemble des logements étaient vides à cette date, soit quelque 21 500 logements, donc près de la moitié de la production annuelle. De fait, 46% des logements inoccupés se trouvaient dans des constructions neuves et affichaient par conséquent des loyers élevés.
A Zurich, par exemple, sur 617 logements vides, 19 seulement étaient des logements familiaux dont le loyer ne dépassait pas 1000 francs.
A la différence de 1982, le nombre des logements vides a augmenté de 14%. Cette tendance à la détente sur le marché du logement, sensible surtout dans le domaine des logements relativement chers, a rendu difficile la location, même pour certains nouveaux logements de coopératives.
Les loyers ont augmenté de façon moindre qu'en 1982, c'est-à-dire de 2,5% en moyenne au lieu de 8,9%. Les chiffres fournis par l'Ofiamt révèlent une hausse des loyers de 2,7% pour l'ensemble de la Suisse, donc inférieure à l'augmentation des prix à la consommation. Mais le point alarmant est la montée des prix des loyers des constructions neuves, de 22% au cours des deux années examinées. L'écart entre les loyers des constructions neuves et ceux des autres logements s'est à nouveau creusé, si bien qu'il est de moins en moins possible, même avec un revenu moyen, de louer un logement neuf, à moins que le loyer n'ait été réduit, soit par les pouvoirs publics, soit par le propriétaire lui-même. Fin 1984, c'est dans l'ensemble une certaine perplexité qui régnait chez bon nombre de promoteurs quant à l'avenir de l'activité de la construction.
Il a été difficile d'avoir une vue d'ensemble tant de la construction que du marché du logement, par manque de chiffres tout d'abord et aussi en raison de l'attitude de certaines instances fédérales. Comme toujours, ce qui a surtout fait défaut ce sont les indications relatives à l'évolution des prix de l'industrie du bâtiment à l'échelon national. En outre, l'OFIAMT a supprimé l'enquête mensuelle sur la construction de logements qu'il menait dans 96 villes et il a ainsi fait disparaître un indicateur précieux de l'actualité de la construction. Par ailleurs, le premier volume des résultats du recensement des logements en 1980 n'a toujours pas été publié.
Le Conseil suisse des écoles a de son côté décidé de supprimer l'Institut de recherches sur le bâtiment de l'EPFZ. La Suisse allemande perd son seul institut supérieur de recherches sur la construction de logements.

III. Encouragement à la construction de logements

1984 a marqué la fin d'un combat de sept ans autour de l'encouragement à la construction de logements. La Confédération avait demandé en 1977 aux cantons s'ils étaient disposés à se charger de ce domaine, transfert de compétences qui se serait fait en même temps que la nouvelle répartition des tâches entre les cantons et la Confédération.

KERNEN SA
Construction métallique
Portes de garages en tous genres.
Construction aluminium
Chemin Frank Thomas 24 bis
1208 Genève · Tél. 022 36 69 34

Le Conseil fédéral voulait en fait radier de façon quasi définitive l'obligation qui incombait à la Confédération, de par la Constitution et les lois, d'encourager la construction et l'accession à la propriété de logements et de maisons et d'en abaisser les prix. Mais, il n'était nullement envisagé que ces tâches deviennent pour les cantons une obligation, si minime soit-elle. Les autorités qui étaient à l'origine de cette proposition avaient malgré tout parlé d'une «cantonalisation» de l'encouragement à la construction de logements. Les milieux des coopératives et autres promoteurs de la construction de logements d'utilité publique ont compris qu'il ne s'agissait de rien d'autre que de supprimer bel et bien l'aide au logement dans une grande partie du pays.
Cette suppression aurait durement touché les coopératives d'habitation, plus particulièrement dans les domaines où la construction par financement autonome montre toujours ses points les plus faibles, c'est-à-dire les logements pour personnes âgées, pour handicapés, pour jeunes et familles nombreuses.
Il a été possible de convaincre rapidement un assez grand nombre de partis et d'associations importants que ce point de vue était juste. Ils se sont réunis en une communauté d'action, d'orientations politiques diverses. Elle comptait aussi bien des syndicats et associations d'employeurs du bâtiment que des associations professionnelles et organisations représentant les personnes âgées, les handicapés et les familles. C'est l'USAL qui s'est chargée du secrétariat de la «Communauté d'action pour un encouragement efficace à la construction de logements».
Finalement, en automne 1984, le Parlement fédéral a pris la décision de ne pas exclure l'encouragement à la construction de logements du domaine des tâches fédérales. Mais il faudra déterminer si l'aide à la construction peut être continuée telle qu'elle est définie actuellement, ou s'il ne serait pas possible par exemple de séparer des tâches relevant plutôt de l'aménagement du territoire, comme l'aide pour l'équipement du terrain.
Ce sont non moins de 6130 logements qui ont bénéficié en 1983 de l'aide fédérale. Il n'a été possible d'accorder cette prestation extraordinaire que parce que les Chambres fédérales ont alloué en 1983 un crédit-cadre supplémentaire à ce secteur.
Le Conseil fédéral en a d'ailleurs débloqué prématurément une grande partie pour l'amélioration de l'emploi. L'industrie du bâtiment a ainsi pu relancer son activité de manière sensible, ce qui prouve une fois de plus l'importance de l'encouragement à la construction de logements dans la politique conjoncturelle également.
Toutefois, les fonds mis à disposition en 1984 se sont révélés insuffisants. Les crédits accordés pour 1984 étaient distribués dès le mois de janvier, à l'exception d'une modeste réserve pour les cas d'urgence. L'aide fédérale n'a donc pu financer dans le premier semestre que 1600 logements. L'USAL a en vain demandé au Conseil fédéral de débloquer le reste des crédits avant terme. Ce sont les coopératives qui ont été le plus durement touchées par cette dernière limitation de l'aide fédérale, car elles disposaient de fonds propres très réduits. A la fin de l'année, on a appris que le Conseil fédéral envisageait de demander aux Chambres fédérales de débloquer le prochain crédit-cadre, qui s'avère urgent.
M. Franz Xaver Suter, vice-directeur de l'Office fédéral du logement, a pris sa retraite à la fin de 1984, au terme d'une longue activité couronnée de succès. Son successeur a été désigné en la personne de M. Peter Gurtner, jusqu'alors chef du service de la recherche de l'Office susmentionné.
La cantonalisation n'a pas eu lieu, mais il s'agit maintenant pour les cantons de prendre aussi leurs responsabilités en matière d'encouragement au logement. Les moyens dont dispose la Confédération étant limités, cette tâche doit nécessairement être assumée également par les cantons. La Communauté d'action pour un encouragement efficace à la construction de logements n'a cessé de le répéter. En publiant un rapport intitulé «Un encouragement coordonné de la construction de logements», son but était de montrer comment la Confédération et les cantons pourraient coopérer plus étroitement. Elle y propose une collaboration de caractère bénévole basée sur une entente réciproque. Si quelques cantons ont déjà parcouru un certain chemin dans ce sens, la majorité d'entre eux restent pour l'instant indécis.

IV. Activités des coopératives

Durant ces dernières années, les promoteurs de la construction de logements coopératifs ont repris confiance et jouissent d'une meilleure considération dans le public. Cette constatation n'est pas seulement valable pour notre pays mais aussi ailleurs.
En 1983, l'USAL s'est affiliée au Comité international de l'habitation. Le comité a siégé à Hambourg en automne 1984. La manifestation, qui regroupait plus de 120 participants, a été fort intéressante et profitable, grâce à une excellente organisation et au soutien généreux de l'Association allemande des entreprises de construction d'utilité publique.

Les sociétés coopératives de construction et d'habitation

La création de nombreuses coopératives de construction et d'habitation confirme bien que l'esprit coopératif est resté intact de nos jours. Il faut mentionner avant tout le grand nombre de petites coopératives autonomes. Elles se sont constituées en groupes poursuivant les mêmes objectifs et recherchant un même mode de vie. Regroupés en coopérative dans un immeuble le plus souvent ancien, ces groupes cherchent à vivre conformément à leurs idées ou alors en tant que coopérative de construction dans l'acception propre du terme, ils réalisent de petits ensembles de maisons individuelles. Ils estiment en général leur tâche coopérative accomplie dès que les besoins du groupe initiateur sont satisfaits.
Entre la perspective de se suffire à soi-même et de s'autodéterminer et celle de s'ouvrir vers l'extérieur et d'offrir leur aide aux autres, un bon nombre de ces coopératives nouvellement créées choisissent la première solution.
Les coopératives d'habitation bénéficiant de l'aide des pouvoirs publics se sont vu confrontées à des restrictions de plus en plus sévères. Les obligations à remplir en ce qui concerne la grandeur de la famille, l'âge et le revenu maximal des locataires n'allaient pas toujours dans

un sens conforme à l'évolution du marché du logement. La conséquence a été parfois que les appartements n'ont pu être loués que difficilement. De plus, du point de vue de la politique sociale, ces mesures ont entravé le développement harmonieux des ensembles d'habitation à caractère coopératif.
La «quote» fixée pour l'entretien, l'amortissement et les taxes des logements subventionnés de 1942 à 1972 a été adaptée au renchérissement pour la dernière fois en 1979. Depuis 1982, l'USAL n'a cessé d'intervenir auprès des autorités compétentes pour tenter d'obtenir un nouveau réajustement de la «quote» par rapport au renchérissement qui a progressé entre-temps. Les efforts entrepris sont malheureusement restés vains, bien que le bien-fondé de ces tentatives n'ait pas été contesté. C'est ainsi que les coopératives ont encouru des pertes sur les logements subventionnés datant de la période susmentionnée, étant donné que les loyers admissibles ne couvraient plus les frais.

V. Le développement des sections

Bon nombre des intérêts des coopératives concernent «leur» commune ou «leur» canton. Cette seule raison suffit déjà à rendre l'activité des sections irremplaçable, puisqu'il s'agit de leur champ d'activité. A cela s'ajoute l'importance que revêtent les contacts entre les responsables des coopératives, que ce soit pour échanger leurs idées ou pour résoudre un problème en commun. Les manifestations organisées par les sections et l'information qu'elles diffusent sont d'ailleurs la façon la plus appropriée de favoriser ces contacts.
Le nombre des membres dans les sections n'a cessé d'augmenter. Les coopératives et les autres promoteurs de la construction de logements d'utilité publique rattachés à l'USAL sont par exemple passés de 521 à 565 en l'espace de deux ans.
L'effectif de leurs logements a augmenté de 2737 unités, atteignant ainsi un total de 93 118. Si l'on tient compte par ailleurs du nombre de logements des autres promoteurs rattachés à l'USAL ou à ses sections, l'Union représente actuellement quelque 100 000 logements.
Le recensement effectué en 1980 a montré que les coopératives immobilières et de construction de la Suisse disposaient de plus de 124 888 logements, dont 93 980 étaient occupés par des membres des coopératives.
L'activité des coopératives dans la construction et la rénovation de logements a continuellement progressé depuis 1980. Les 10% des appartements construits en 1983 dans les communes de plus de 2000 habitants sont à mettre sur le compte des coopératives. Comme les coûts étaient élevés dans le secteur du bâtiment, il n'était pas toujours facile pour les comités des coopératives de prouver à leurs membres que les projets étaient nécessaires et raisonnables sur le plan financier. La tâche des responsables s'est néanmoins trouvée facilitée lorsque, grâce à l'aide des pouvoirs publics, on a pu envisager de construire de nouveaux logements à des loyers abordables et qu'un fonds de rénovation a permis également de maintenir la hausse des loyers dans des limites acceptables.

VI. La vie de l'USAL

«Das Wohnen» et «L'Habitation»

Les revues consacrées à la construction et à la planification ont connu une période difficile, compte tenu de la stagnation de l'industrie du bâtiment. Les fusions et ventes qui se sont produites n'ont pas manqué d'avoir quelque influence sur les revues de l'Union. Il est d'autant plus remarquable que les deux revues éditées par l'USAL et par sa section romande se soient bien maintenues. «Das Wohnen» a dû toutefois enregistrer un léger recul avant de voir son tirage se stabiliser à 15 000 exemplaires. Les recettes obtenues sur les abonnements et les annonces ont augmenté de manière réjouissante et ont même apporté un léger bénéfice.

Fonds de roulement

Au cours des deux années sous revue, ce ne sont pas moins de 1195 nouveaux appartements qui ont pu bénéficier des prêts du Fonds de roulement. De plus, on a pu rénover 530 logements grâce à cette aide. Les prêts, qui représentent un total de 12 millions de francs, ont été répartis entre 42 coopératives d'habitation sur tout le territoire suisse, de Genève aux Grisons. Comme la Confédération a été disposée à augmenter ses prestations pour alimenter le Fonds de roulement, les commissions du Fonds n'ont pas été obligées de refuser les demandes qui étaient justifiées. Les recettes provenant des intérêts des prêts ont permis d'adapter les réserves-ducroire à l'augmentation de la dette face à la Confédération qui s'est portée à 28 528 000 fr.

Fonds de solidarité

Ce sont dix coopératives d'habitation qui, en 1983 et 1984, ont obtenu un prêt du Fonds de solidarité. Ces prêts ont été accordés en tant que financement restant pour des projets de construction, pour lesquels le financement habituel s'avérait impossible ou exigeait, pour des raisons sociales, des fonds à des taux d'intérêts élevés. En outre, on a pu remédier à un manque de liquidités survenu dans certaines coopératives, et cela de façon simple et non bureaucratique. Au total, les prêts versés au cours de ces deux années se sont élevés à un montant de 1,55 million de francs. Le montant élevé des prêts n'a été possible que parce que les contributions versées au Fonds par les coopératives ont augmenté. D'autre part, les prêts ont été remboursés au rythme convenu si bien que des fonds étaient de nouveau disponibles. Les versements facultatifs des coopératives au Fonds de solidarité ont représenté pour la seule année 1984 la somme totale de 321 192 fr., ce qui correspond à une moyenne annuelle par appartement de 3 fr. 50. Plusieurs coopératives ont dépassé cette moyenne et ont versé jusqu'à 10 fr. par appartement et par année. Ainsi, pour le Fonds de solidarité, l'année 1984 aura été la meilleure de ses vingt ans d'existence. Il y avait, fin 1984, 4 578 000 fr.

Commission technique

La Commission technique s'est agrandie de six nouveaux membres et la présidence a été confiée au professeur Peter Leemann, de Bülach. Au cours de leurs séances, les membres de la

commission ont eu des échanges d'idées intenses sur leurs expériences relatives à certaines questions d'actualité.
Ces délibérations se sont traduites par des prises de position et des suggestions à l'intention des organes de l'Union.
Enfin, dans son activité, la commission a accordé une grande importance à la préparation d'un aide-mémoire concernant le calcul individuel des frais de chauffage.

Secrétariat central
C'est grâce à la réorganisation du secrétariat central et à l'acquisition d'un nouveau matériel de bureau qu'il a été possible de faire face à un surcroît de travail toujours plus considérable. Pendant les deux ans écoulés, le secrétariat central a également assumé les tâches administratives de la Communauté d'action pour un encouragement efficace de la construction de logements.
Le contact avec les coopératives membres s'est établi et maintenu d'une part au travers des circulaires envoyées périodiquement et d'autre part par le biais des nombreuses demandes et invitations adressées à l'intention du secrétariat central. Le secrétaire central s'est efforcé, quant à lui, d'établir un contact direct avec les responsables des diverses coopératives, ce qui lui a permis de recueillir de précieux renseignements, utiles par ailleurs pour l'activité de l'Union. Le travail d'information à l'intention du public a rencontré un large écho dans les médias, contribuant par là même à mieux faire connaître les activités de l'Union. Plus nombreuses ont été par conséquent les demandes de renseignements adressées au secrétariat central, qu'il s'agisse de la création d'une nouvelle coopérative de construction ou d'un projet de construction ou d'un achat.

Manifestations de l'USAL
Un congrès de l'USAL a été organisé pour la première fois dans le canton du Valais. Parmi les invités figuraient notamment le conseiller fédéral Leon Schlumpf et un grand nombre de personnalités du monde politique du canton. Le conseiller fédéral a traité le problème de l'utilisation de l'énergie et de ses perspectives futures. Par ailleurs, le thème du jour de ce congrès, qui s'est déroulé à la salle du Conseil de la Bourgeoisie de Sierre, était la répartition des tâches Confédération—cantons. L'allocution du président, M. Otto Nauer, était consacrée au thème intitulé «60 années d'encouragement à la construction de logements par la Confédération». En revanche, les affaires de l'USAL proprement dites ont été reléguées quelque peu à l'arrière-plan. Il faut toutefois mentionner le relèvement des cotisations des membres de 2 fr. à 2 fr. 50 par logement et par année, qui a été approuvé à l'unanimité. Le congrès s'est poursuivi le dimanche par une excursion en montagne à laquelle ont pris part 270 délégués.
Un programme intéressant était prévu pour l'assemblée annuelle de l'Union en 1984, qui était placée sous le thème «Des voies possibles de solidarité coopérative». Elle a réuni quelque 300 sociétaires ainsi que de nombreuses personnalités invitées, ce qui signifie que le problème de la solidarité n'a pas perdu de son actualité ni de son importance. Il a été clairement démontré dans les exposés brefs, à l'aide d'exemples, qu'elle peut prendre les formes les plus diverses. C'est certainement Benno Heinen qui a laissé la plus forte impression, délégué de l'Aide allemande de développement pour l'habitat social (DESWOS). Dans son exposé agrémenté de diapositives, il a montré que la solidarité devait dépasser les limites de la coopérative particulière ou les frontières d'un pays.

Comité central
Les décisions à prendre concernant les prêts des fonds gérés par l'Union ont constitué l'essentiel du travail du comité central, qui s'est réuni en séance à huit reprises. Outre ses tâches relatives l'élaboration de statuts, le devoir du comité central a notamment consisté à prendre position officiellement au nom de l'Union lors de différents congrès organisés par les milieux de la branche.
Lors de l'assemblée annuelle 1983, MM. Willi Balmer et Hans Reinhard, tous deux représentants de section, ont été nommés au sein du comité central. A partir de septembre 1984, M. Balz Fitze, représentant la section de Winterthour, a pris part aux séances, en remplacement de M. Kurt Ulrich, absent pour raison de santé. D'autre part, M. Pierre Liniger, secrétaire de la section romande, a été invité dès novembre 1984 à participer régulièrement aux séances, cela afin de consolider les liens de l'Union avec la Suisse romande.

ALUMINIUM-BOIS SYSTÈME 33
Avec assemblage anti-contraintes
Pour plus ample information s'adresser au:
Ferdinand Frick AG
FL-9494 Schaan
Megert und Frutiger Holzbau AG
3613 Steffisburg
Hunkeler AG
6004 Luzern
Distributeur de concession:
Eltreva SA, CH-4147 Aesch